

Sortir

*de l' établissement ou service spécialisé pour jeunes
déficients sensoriels
en région PACA*

Février 2009

Sommaire

Introduction	5
Méthodologie	7
Champ de l'enquête.....	7
100% de répondants	9
En France, un faible niveau d'insertion professionnelle pour les déficients sensoriels	10
Résultats	10
Sortants selon la catégorie d'établissement	10
De fortes variations selon les départements.....	11
Profil le plus fréquent : garçon, 21 ans, déficient auditif appareillé, peu ou pas diplômé	13
.....	13
45% de plus de 20 ans	13
Une petite majorité de garçons	13
66% des sortants sont déficients auditifs.....	14
23% des sortants ont une ou des déficiences associées	15
La quasi-totalité des jeunes sortants ont un appareil de compensation	15
46% des sortants n'ont aucun diplôme.....	16
Avenir des jeunes adultes : chômage, établissement spécialisé, ou poursuite des études	17
.....	17
36% sont dirigés vers le marché du travail.....	17
Orientation vers le marché du travail : plus rare pour les déficients visuels	17
Situation en fin de suivi : chômage et établissement spécialisé concernent presque la	
moitié des personnes	18
Le suivi en question	18
Une insertion professionnelle difficile	18
Insertion professionnelle : plus aisée pour la déficience auditive.....	19
Une insertion professionnelle plutôt pour les diplômés.....	20
Quelle efficacité pour les filières professionnelles classiques ?.....	22
L'établissement médico-social : une réalité pour 28% des jeunes sortants suivis, plus	
souvent déficients visuels	22
Presque un jeune sur quatre sort pour continuer ses études en milieu ordinaire	22
Autres situations	23
Filles comme garçons vivent en majorité avec leur famille.....	23
3 ans, une période trop courte pour mesurer l'efficacité d'une formation	26
Bibliographie	27

Introduction

Cette étude, co-financée par la DRASS PACA et le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, a pour objectif de connaître le devenir des jeunes ayant des déficiences importantes au niveau de la vision ou de l'audition, et sortants d'un établissement ou service spécialisé du secteur médico-social.

Elle a concerné tous les jeunes sortis en 2005, 2006 et 2007 d'un établissement ou service médico-social spécialisé dans la prise en charge de la déficience auditive ou visuelle, et ayant 18 ans ou plus en 2007.

Qui sont ces jeunes, que deviennent-ils quand ils quittent le secteur médico-social de l'enfance ? Vont-ils tous continuer leur parcours dans un établissement spécialisé pour adultes, peuvent-ils s'insérer sur le marché du travail, restent-ils au domicile familial? Autant de questions auxquelles ces résultats tentent de répondre.

Après une présentation de la méthodologie, le profil des jeunes sortants des établissements et services est dressé.

Ensuite, les éléments de suivis sur trois ans fournis par les établissements et services nous permettent de donner les principales directions prises par les uns et les autres, en restant attentifs aux spécificités que l'âge, le genre ou la déficience pourraient créer.

Méthodologie

Champ de l'enquête

Pour mener à bien ce travail, l'ensemble des établissements et services concernés en région a été interrogé.

Pour repérer les jeunes adultes déficients sensoriels sortis des établissements, il fallait s'adresser aux établissements et services prenant en charge ces jeunes dans la tranche d'âge 15-20 ans environ.

Trois types de structure répondaient à ces critères en PACA :

1. les instituts d'éducation sensorielle (IES),
2. les services de soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire (SSEFIS, dédiés aux déficients auditifs)
3. les services d'aides à l'acquisition de l'autonomie et à l'intégration scolaire (SAAAIS, dédiés aux déficients visuels).

Ce qui représentait en 2007, 813 places dédiées aux jeunes déficients sensoriels en région, réparties en 18 établissements ou services, comme détaillé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Places dédiées aux déficients sensoriels en région

département	nombre de places	% de l'offre régionale	Taux d'équipement pour mille jeunes
04-05	30	4	0.45
06	228	28	0.98
13	380	47	0.80
83	140	17	0.64
84	35	4	0.26
Total région	813	100	0.72

Source : base CREAMI, 2007

Dans la région, l'ensemble de ces structures a reçu un questionnaire.

Ci-dessous, est listé le détail de chaque établissement ou service, précédé du nombre de places offertes sur le département, et le taux d'équipement que cela représente.

Alpes de Haute Provence et Hautes Alpes

- (30 places en 2007, taux d'équipement bi-départemental de 0.45 place pour mille enfants de 0 à 19 ans) :

- § SSEFIS bi-départemental Les Ecrins, antennes de Gap (05), Digne (04), Manosque (04)

Alpes Maritimes

- (228 places en 2007, taux : 0.98 pour mille) :

- § IES et SESSAD Les Chanterelles
- § IES et SSEFIS Langage et Intégration
- § IES, SSEFIS et SAAAIS Clément Ader

Bouches du Rhône

- (380 places en 2007, taux : 0.80 pour mille) :

- § IES Arc en ciel
- § IES et SSEFIS La Rémusade

- § IES et SSEFIS Les Hirondelles
- § SSEFIS Les Alpilles

Var

- (140 places en 2007, taux : 0.64 pour mille) :
 - § SAAAIS PEP 83 Les Arcs
 - § SSEFIS PEP 83 Toulon
 - § SSEFIS L'Esterel

Vaucluse

- (35 places, taux 0.26 pour mille) :
 - § SSEFIS PEP 84.

On remarquera les fortes variations départementales en matière de taux. Si les Alpes Maritimes et les Bouches du Rhône sont les seuls départements à bénéficier de la présence d'un IES, les autres départements compensent partiellement cette carence par la présence d'un service de soutien à domicile de type SESSAD.

En terme de places dédiées en région sur les établissements et services entrant dans notre champ, on compte environ 247 places pour déficients visuels et 566 pour les déficients auditifs, soit des pourcentages de l'ordre de 30% de places pour les déficients visuels, et de 70% pour les déficients auditifs.

Ces 18 établissements et services ont reçu chacun un questionnaire, sous forme de tableaux à compléter¹.

Les tableaux étaient au nombre de trois:

1. un pour les sortants de 2005,
2. un autre concernant les sortants de 2006,
3. enfin un dernier pour les sortants de 2007.

Seuls les sortants ayant 18 ans et plus en 2007 devaient figurer dans ces tableaux.

Ainsi, l'ensemble du suivi depuis la sortie de ces jeunes est rassemblé dans ces tableaux. Ils couvrent une période de trois ans de suivi pour les jeunes sortis en 2005, deux ans pour ceux sortis en 2006, un an pour les sortants de 2007.

Cette période de trois ans correspond à la durée minimale au cours de laquelle « l'établissement ou le service assure l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle de l'adolescent à sa sortie [...], il apporte son concours aux démarches nécessaires pour faciliter l'insertion professionnelle et l'insertion sociale »²

Les tableaux questionnaient les établissements sur chaque jeune sorti entre 2005 et 2007, sur les sujets suivants :

- Age au moment de l'enquête
- Sexe
- Type de handicap
- Niveau de correction approximatif du handicap
- Type d'appareillage (lunettes, appareil auditif, implant cochléaire)
- Diplôme obtenu
- Orientation prévue à la sortie
- Situation réelle observée lors du suivi (en 2005, 2006 ou 2007)

¹ Voir en annexe la reproduction de ces documents

² Annexe XXIV, article 7 -titre II-

- Modalité d'hébergement au jour de l'enquête.

100% de répondants

La totalité des établissements ont répondu à cette enquête.

Trois services n'étaient pas concernés par l'enquête, n'ayant aucun jeune de plus de 14 ans dans leur effectif en 2005.

Parmi l'ensemble des établissements et services concernés, et à deux exceptions près, le suivi des jeunes ne paraît pas toujours réalisé de manière systématique (et ce malgré l'obligation légale) ou régulière, ce qui a étalé les retours de l'enquête sur plusieurs mois, le temps pour certains de ré-activer le suivi. Par ailleurs, quelques établissements réalisent un bilan de suivi une fois par an, en début d'année, et certains établissements n'avaient pas encore réalisé ce bilan pour l'année 2007 au moment où nous avons envoyé l'enquête (décembre 2007).

Ce constat d'un suivi défaillant avait déjà été dressé par le CREAHI d'Aquitaine, qui, lors d'une enquête du même type³, enregistrait en 2004 30 à 40% de fiches incomplètes.

Les délais de retour des questionnaires ont été dépassés par les trois quarts des établissements interrogés. Beaucoup ont été relancés à plusieurs reprises, ce qui nous a permis d'atteindre 100% de répondants.

D'autres ont été ré-interrogés par téléphone pour améliorer la qualité des réponses.

³ Marabet B. et al, voir bibliographie

En France, un faible niveau d'insertion professionnelle pour les déficients sensoriels

Les données sur l'emploi des personnes handicapées issues des statistiques nationales ne sont pas détaillées par type de handicap.

Un travail récent de l'ORS Pays de la Loire (MS Sander, 2008) nous permet de mesurer l'ampleur du chômage chez les déficients sensoriels, grâce à une exploitation des données de l'enquête HID.

Parmi les personnes âgées de 20 à 59 ans, le taux d'emploi des personnes ayant une déficience auditive profonde ou totale est de 34%, quand il est de 29% pour les déficients visuels profonds ou aveugles, et de 73% pour l'ensemble de la population.

Le taux d'inactifs augmente parallèlement, ce qui démontre autant la difficulté d'accès à l'emploi que le renoncement, selon l'auteur.

Une autre étude, menée à l'initiative de plusieurs associations de malvoyants, porte sur l'intégration professionnelle d'adultes. Cette étude, utilisant un échantillon non représentatif de 729 personnes, sera évoquée à titre illustratif dans la suite de ce document.

Résultats

Sortants selon la catégorie d'établissement

tab. 2 : nombre de sortants selon la catégorie d'établissement et service

catégorie	Nombre citation	Fréq.
IES et SAAAIS	137	76%
SSEFIS	43	24%
TOTAL OBS.	180	100%

Source : enquête CREA PACA Corse 2007

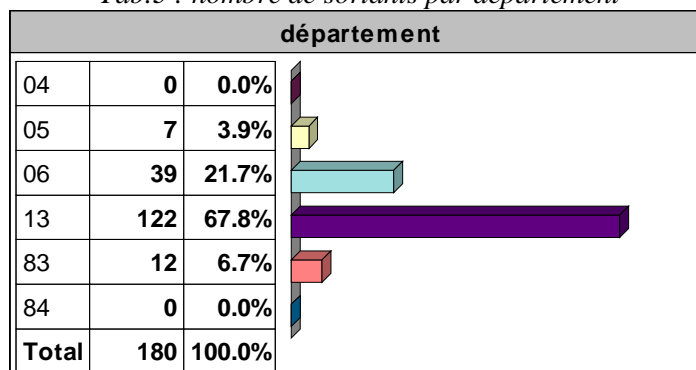
180 jeunes déficients sensoriels ont pu être repérés dans cette enquête.

Il s'agit des jeunes sortants d'un établissement ou service médico-social, atteints d'une déficience auditive ou visuelle. On peut estimer qu'ils représentent la totalité des sortants ayant 18 ans au moins au moment de l'enquête.

Si 24% sont issus de SSEFIS, services dédiés aux jeunes déficients auditifs, le solde des jeunes sortants d'établissements ne peut être détaillé entre SAAAIS et IES, un IES ayant regroupé ses deux populations dans un seul questionnaire.

De fortes variations selon les départements

Tab.3 : nombre de sortants par département



Source : enquête CREAM PACA Corse 2007

Les Alpes de Haute Provence ne disposent que d'antennes du service pour les jeunes déficients auditifs implanté dans les Hautes Alpes. Pour des raisons techniques, l'ensemble des sortants est ici décompté sur le seul département des Hautes Alpes.

L'URAPEDA a implanté à Gap un SSEFIS bi-départemental de 30 places qui est utilisé par certains jeunes des Alpes de Haute Provence, sur les antennes de Manosque et de Digne. Les places sont autorisées pour les deux départements, indifféremment.

Sept enfants ont quitté ce service bi-départemental entre 2005 et 2007.

Dans le Vaucluse, le SSEFIS d'Avignon accueille 35 jeunes déficients auditifs jusqu'à la fin de la troisième seulement. Il n'y a donc pas non plus dans le Vaucluse de recours proche pour les grands adolescents et jeunes adultes déficients sensoriels. Les jeunes du SSEFIS ont la possibilité de partir au plus près dans le Gard pour bénéficier d'une prise en charge de même type, voire vers Marseille ou Aix.

Les sortants sont particulièrement nombreux dans les Bouches du Rhône. Ils représentent 68% des sortants de la région, alors que les Bouches du Rhône ne représentent que 48% de l'offre régionale. Pour pouvoir expliquer cette distorsion, il faudrait connaître la répartition par âge au sein des établissements (il est en effet possible que la population des jeunes dans certains établissements ou services montre des sur-représentations de certains âges, et que des vagues de sortants aient lieu à périodes régulières). Ces sortants sont presque pour moitié des déficients visuels dans les Bouches du Rhône, alors que les places qui leur sont dédiées ne représentent qu'un tiers des places du département.

On note d'ailleurs que l'essentiel des sortants déficients visuels sont dans deux départements : les Alpes Maritimes et les Bouches du Rhône, en lien avec la présence d'établissements spécialisés.

Tableau 4 :

déficience principale des sortants par département			
	auditive	visuelle	Total
04	0	0	0
05	7	0	7
06	31	8	39
13	69	53	122
83	11	1	12
84	0	0	0
Total	118	62	180

Source : enquête CREAM PACA Corse 2007

La répartition selon la déficience rappelle aussi la rareté sur le territoire régional de l'offre de prise en charge pour les déficients visuels, alors que la prévalence de la déficience visuelle sévère en population générale (0,6 pour mille⁴) est à peine inférieure à la prévalence de la déficience auditive sévère (0,8 pour mille⁵).

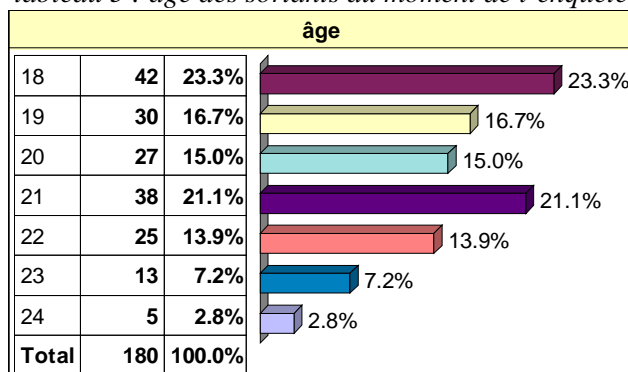
⁴ RHEOP, 2005, voir bibliographie

⁵ id.

Profil le plus fréquent : garçon, 21 ans, déficient auditif appareillé, peu ou pas diplômé

45% de plus de 20 ans

tableau 5 : âge des sortants au moment de l'enquête



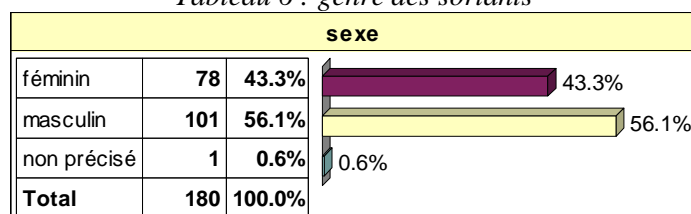
Source : enquête CREAI PACA Corse 2007

L'âge est celui calculé au 31/12/2007, et non celui de la sortie.

55% des jeunes sortants avaient alors moins de 20 ans. L'âge médian se situe à 21 ans.

Une petite majorité de garçons

Tableau 6 : genre des sortants



Source : enquête CREAI PACA Corse 2007

56% des jeunes sortants d'établissements sont des garçons.

Concernant les déficients auditifs, l'enquête HID n'a pas observé d'écart de prévalence concernant la déficience auditive entre homme et femme chez les moins de 20 ans⁶.

⁶ DREES, Handicap auditif en France, apports de l'enquête HID 1998-1999, ORS pays de Loire, Document de travail n°71, novembre 2007.

66% des sortants sont déficients auditifs

Tableau 7 :

déficience principale			
déficience, effectif, %, intervalles de confiance			
auditive	118	65.6%	58.6% < f < 72.5%
visuelle	62	34.4%	27.5% < f < 41.4%
Total	180	100.0%	

A horizontal bar chart with two bars. The top bar is purple and represents 'auditive' at 65.6%. The bottom bar is yellow and represents 'visuelle' at 34.4%.

Source : enquête CREAMI PACA Corse 2007

Dans 66% des cas, la déficience principale déclarée est une déficience auditive, et dans 34% une déficience visuelle.

Cette primauté de la déficience auditive tient à la fois à une plus forte prévalence et à un taux d'équipement en établissement et services plus élevés pour cette déficience.

En effet, les estimations de prévalences⁷ permettent de dire que pour 100 déficients sensoriels sévères, on compte habituellement 57 déficients auditifs et 43 déficients visuels.

Comme il est écrit plus haut, on compte environ 247 places pour déficients visuels et 566 pour les déficients auditifs, soit des pourcentages de l'ordre de 30% de places pour les déficients visuels, et de 70% pour les déficients auditifs.

On retrouve cette même proportion dans la répartition des sortants.

Tableau 8 :

Précisions sur les niveaux de déficience		
Non réponse	8	4%
cécité, quasi cécité	16	9%
amblyopie entre 1/10 et 3/10	2	1%
amblyopie inférieure à 1/10	3	2%
amblyopie non précisée	35	19%
déficience auditive profonde	75	42%
déficience auditive sévère	28	16%
déficience auditive moyenne	11	6%
déficience auditive légère	2	1%
Total	180	100%

Source : enquête CREAMI PACA Corse 2007

Les niveaux de la déficience principale ont été bien renseignés, comme le montre le tableau ci-dessus.

La majorité des handicaps sont profonds ou sévères.

Certains établissements et services ont souligné la difficulté d'évaluer avec précision le niveau de la déficience auditive. Le questionnaire ne proposait de prendre en considération que les pertes en décibels. Cela n'apparaît pas suffisant à certains répondants, car, sans entrer dans les détails, les fréquences perdues ne sont pas les mêmes et ne permettent pas d'entendre les mêmes types de sons,

⁷ D'après le registre des handicaps de l'Isère, RHEOP.

d'où une incapacité différente. De plus, le niveau d'audition ne garantit pas un niveau de compréhension.

23% des sortants ont une ou des déficiences associées

tableau 9 :

déficiência associée (lignes) à la déficiência principale (col. 2 et 3)			
	auditive	visuelle	Total
auditive	0	2	2
visuelle	2	0	2
autre déficiência légère	2	0	2
autre déficiência lourde	1	0	1
handicap non précisé	2	26	28
syndrome de w aardenburg	1	0	1
troubles neurologiques	0	1	1
autisme	1	1	2
syndrome de Usher	1	0	1
syndrome landau kleffner	1	0	1
Total	11	30	41

Source : enquête CREAI PACA Corse 2007

41 jeunes déficients sensoriels de cette enquête souffrent d'une déficiência associée à la déficiência principale, ce qui représente 23% de l'ensemble des jeunes sortants des établissements entre 2005 et 2007.

28 déficiences associées n'ont pas été précisées, concernant pour l'essentiel des déficients visuels.

La quasi-totalité des jeunes sortants ont un appareil de compensation

Tableau 10 :

correction déficiência principale		
Non réponse	9	5%
sans	22	12%
appareillé	81	45%
implanté	6	3%
lunettes	43	24%
oui, sans précision	19	11%
Total	180	100%

Source : enquête CREAI PACA Corse 2007

Seuls 13% des jeunes n'ont aucune correction. Il s'agit soit de déficiences non compensables (ex : cécité) soit de jeunes ne tolérant pas l'appareillage (ex : autiste ou jeune ne portant pas une prothèse gênante).

L'implant cochléaire est relativement rare dans cette tranche d'âge, seuls 6 jeunes en bénéficient, l'implant cochléaire connaissant un développement récent. L'appareillage auditif externe reste le plus courant sur ces tranches d'âge.

46% des sortants n'ont aucun diplôme

tableau 11 : les diplômes obtenus

diplomes obtenus		
aucun	82	46.1%
CAP	36	20.2%
Brevet des collèges et CFG	31	17.4%
Bac	18	10.1%
BEP et BP	10	5.6%
autre	1	0.6%
Total	178	100.0%

Le **certificat de formation générale (CFG)** valide des acquis dans des domaines de connaissances générales, notamment pour les élèves des enseignements généraux et professionnels adaptés et de troisième d'insertion

Source : enquête CREAT PACA Corse 2007

46% des jeunes sortants n'ont aucun diplôme.

On compte en France seulement 16% de jeunes sortants sans diplôme de leur cursus scolaire⁸ en population générale.

Un tiers des jeunes sans diplôme de notre enquête ont une déficience associée à la principale, soit 10% de plus que l'ensemble des jeunes sortants des établissements.

Une étude de l'Institut National des jeunes Aveugles montre elle aussi une forte corrélation entre un faible niveau d'étude et un handicap associé au handicap visuel⁹.

Cette étude souligne par ailleurs la corrélation existante entre prise en charge en établissement spécialisé pour déficients visuels et études courtes. Les jeunes en établissements sont probablement atteints d'un handicap plus lourd que leur pair en milieu ordinaire, ce qui peut expliquer cette prédominance des études courtes.

54% des jeunes sortants ont atteint une qualification de niveau IV, V ou VI, dont 20% un CAP.

Ces niveaux sont bien inférieurs à ceux de la population générale, et expliquent en partie le chômage important des personnes handicapées¹⁰.

On n'observe pas d'écarts importants selon le genre ou la déficience principale.

L'éventail des formations proposées dans les instituts d'éducation spécialisée ou accompagnées par les SSEFIS et SAAIS aborde bon nombre de spécialités.

Cependant, ce nombre est très restreint en ce qui concerne les déficients visuels, qui se concentrent sur les emplois de bureau (standardiste, secrétaire), ainsi que des métiers dans le secteur alimentaire et de la restauration, ce qu'avait déjà noté l'INJA dans l'étude citée plus haut. Dans cette même étude, les personnes ayant fréquenté des établissements spécialisés manifestaient « *massivement leur souhait que ces établissements s'ouvrent sur l'extérieur, les soutiennent sans les cocooner et leur offrent réellement des possibilités de formations diversifiées avec l'accompagnement technique adéquat* ».

Au contraire, pour les déficients auditifs, l'étendue des possibles paraît bien plus étoffée. Ainsi, ils sont présents dans beaucoup de métiers du bâtiment, de l'entretien, de la restauration, du para-médical et des services à la personne.

⁸ Voir en bibliographie le travail de Marie de Besses, Benoît Cart, Céline Gasquet, Virginie Mora, Philippe Mouy, Élise Verley, sous la coordination d'Alberto Lopez, du CEREQ.

⁹ Voir en bibliographie, INJA, 2004.

¹⁰ On peut consulter à ce propos les études de l'ORM, voir biblio.

Avenir des jeunes adultes : chômage, établissement spécialisé, ou poursuite des études

36% sont dirigés vers le marché du travail

Tableau 12 : orientation signalée par l'établissement

Orientation prévue à la sortie de l'établissement		
insertion professionnelle	60	35.7%
Etablissement spécialisé adultes	28	16.7%
poursuite études milieu ordinaire	17	10.1%
Etablissement spécialisé enfants	16	9.5%
CFA	11	6.5%
Etablissement spécialisé sans préci	11	6.5%
Refus orientation Etablissem adult	8	4.8%
Etudes supérieures	6	3.6%
aggravation état de santé, pas d'orientation	4	2.4%
Prépa concours	3	1.8%
famille	2	1.2%
hôpital de jour	1	0.6%
CFAS	1	0.6%
Total	168	100.0%

Source : enquête CREAMI PACA Corse 2007

Sur les 168 réponses données par les établissements et services, 60 (36%) désignent l'insertion professionnelle comme projet de sortie (36% des projets).

Parallèlement, 33% des départs sont prévus vers un établissement médico-social.

22% prévoient de poursuivre leurs études en milieu ordinaire, vers un CFA, un lycée ou des études supérieures.

Orientation vers le marché du travail : plus rare pour les déficients visuels

Si on détaille par type de déficience, l'insertion professionnelle est l'objectif le plus fréquemment visé lors de la sortie d'un jeune sourd : 42% des orientations prévues, pour seulement 24% des jeunes déficients visuels.

A *contrario*, les jeunes déficients visuels sont plus fréquemment dirigés vers un établissement spécialisé : dans 39% des cas (pour seulement 29% des jeunes sourds).

A la sortie de l'établissement ou du service spécialisé, 27% des jeunes sourds continuent leurs études dans le milieu ordinaire, pour seulement 13% des jeunes aveugles et amblyopes.

Ces écarts montrent la difficulté des jeunes déficients visuels à compenser leur handicap malgré une prise en charge spécialisée. L'accès au monde ordinaire paraît pour eux bien plus difficile.

Situation en fin de suivi : chômage et établissement spécialisé concernent presque la moitié des personnes

Le suivi en question

Les établissements médico-sociaux sont tenus, depuis leur création, de procéder à un suivi des jeunes quittant l'établissement. Ce suivi doit se prolonger sur trois ans.

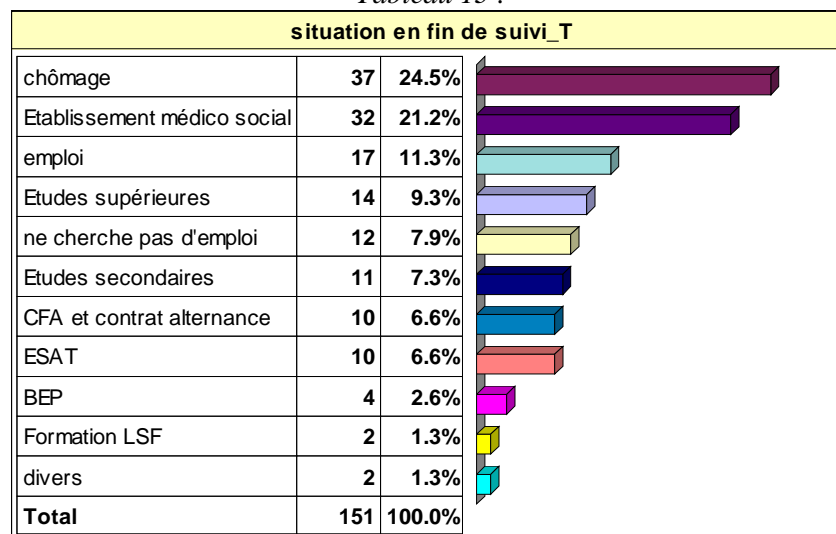
A l'occasion de l'enquête, il est apparu que ce suivi est consciencieusement et systématiquement réalisé par une minorité d'établissement, qui ont alors très peu de « perdus de vue ».

Dans les autres cas, deux modalités existent.

Certains établissements envoient un courrier aux familles chaque année pendant trois ans, et ne pratiquent aucune relance téléphonique, d'où un nombre élevé de « perdus de vue ». D'autres établissements ne réalisent pas de suivi téléphonique ou postal. Ils ont alors connaissance du parcours des seuls jeunes qui restent en lien avec l'institution, ou pour lesquels ils ont des nouvelles par d'autres professionnels.

A l'arrivée de l'enquête dans les établissements, peu d'entre eux ont alors pu renseigner nos questions. Le retour des questionnaires s'est donc réalisé sur quatre mois, et a permis de relancer le suivi des jeunes sortis ces trois dernières années dans certains cas.

Tableau 13 :



Source : enquête CREAM PACA Corse 2007

29 jeunes sortants ont été « perdus de vue » (16%).

Une insertion professionnelle difficile

Parmi les 60 personnes orientées vers une insertion professionnelle à leur sortie, 45 ont pu être suivies. 12 bénéficient d'un emploi, quand 23 sont au chômage et 10 continuent leur formation.

Le chômage est la situation la plus fréquente pour les 151 sortants de l'enquête, puisqu'on compte 37 personnes en recherche d'emploi (24.5% des personnes non « perdues de vue »).

Insertion professionnelle : plus aisée pour la déficience auditive

L'insertion varie selon la déficience.

Tableau 14 :

situation en fin de suivi selon la déficience						
	auditive		visuelle		Total	
	N	%	N	%	N	%
chômage	27	30.0%	10	16.4%	37	24.5%
ne cherche pas d'emploi	2	2.2%	10	16.4%	12	7.9%
emploi	14	15.6%	3	4.9%	17	11.3%
Etablissement médico social	15	16.7%	17	27.9%	32	21.2%
ESAT	5	5.6%	5	8.2%	10	6.6%
lycée et CFA	15	16.7%	6	9.8%	21	13.9%
Etudes supérieures	6	6.7%	8	13.1%	14	9.3%
divers	6	6.7%	2	3.3%	8	5.3%
Total	90	100.0%	61	100.0%	151	100.0%

Source : enquête CREAMI PACA Corse 2007

Les jeunes déficients auditifs sont 16% à bénéficier d'un emploi, pour seulement 5% des déficients visuels. Dans le même ordre d'idée, 30% des jeunes déficients auditifs de notre enquête sont en recherche d'emploi, pour 16% des déficients visuels, qui paraissent là se détourner de l'insertion professionnelle.

L'étude de l'INJA montre que le taux de chômage des adultes déficients visuels de son échantillon est en moyenne deux fois supérieur au taux de chômage de la population totale. Il apparaît aussi dans ces résultats que « les chances d'accéder à l'emploi sont d'autant plus fortes que les déficients visuels bénéficient d'un bon niveau de diplôme ».

Ces deux résultats montrent bien que la déficience auditive gêne moins la possibilité de s'insérer sur le marché du travail par comparaison à la déficience visuelle. Mais cette insertion reste difficile, aléatoire au regard du nombre de jeunes au chômage. Pour les chômeurs, cette inscription à l'ANPE rend-elle compte d'une employabilité potentielle des déficients auditifs, auxquels le marché du travail reste peu perméable ?

Tableau 15 : situation selon le niveau de déficience

situation en fin de suivi selon le niveau de déficience										
	cécité	amblyopie entre 1/10 et 3/10	amblyopie inférieure à 1/10	amblyopie non précisée	déficience auditive profonde	déficience auditive sévère	déficience auditive moyenne	déficience auditive légère	quasi cécité	Total
chômage	1	0	0	7	15	11	1	0	2	37
ne cherche pas d'emploi	1	0	2	2	2	0	0	0	2	9
emploi	0	0	0	4	9	3	0	0	0	16
Etablissement médico social	5	0	0	6	7	3	5	0	2	28
ESAT	1	0	0	3	4	1	0	0	1	10
CFA et contrat alternance	0	0	0	2	8	0	0	0	0	10
Etudes supérieures	1	0	1	6	4	1	1	0	0	14
Etudes secondaires	0	2	0	2	3	1	1	2	0	11
BEP	0	0	0	2	1	0	1	0	0	4
Formation LSF	0	0	0	0	2	0	0	0	0	2
divers	0	0	0	0	1	1	0	0	0	2
Total	9	2	3	34	56	21	9	2	7	143

Source : enquête CREAM PACA Corse 2007

Dans le tableau 15 ci-dessus, la première ligne concerne les jeunes au chômage. On s'aperçoit que les jeunes au chômage sont soit aveugles ou quasiment aveugles, et que parmi les déficients auditifs, on ne trouve presque que des jeunes atteints de façon sévère ou profonde.

Ce qui n'empêche cependant pas de rencontrer dans l'emploi (3^{ème} ligne) des jeunes déficients auditifs atteints sévèrement ou profondément. En revanche, aucun aveugle ou quasi-aveugle n'a dans la période bénéficié d'un emploi, ni même d'un contrat en alternance (seules quatre personnes dont le niveau d'amblyopie n'a pas été précisé ont un emploi).

On retrouve à nouveau cette difficulté d'insertion pour la déficience visuelle lourde.

Sur les 6 jeunes sourds ayant été implantés, seuls trois ont pu être suivis: deux continuent des études supérieures, et un est au chômage.

Une insertion professionnelle plutôt pour les diplômés

Tableau 16 :

situation en fin de suivi selon le diplôme							
	aucun	Brevet des collèges et CFG	CAP	BEP et BP	Bac	autre	Total
chômage	14	7	12	3	1	0	37
ne cherche pas d'emploi	8	3	0	0	1	0	12
emploi	1	5	8	1	2	0	17
Etablissement médico social	24	8	0	0	0	0	32
ESAT	9	1	0	0	0	0	10
lycée et CFA	11	4	4	1	0	0	20
Etudes supérieures	1	0	1	3	9	0	14
divers	4	1	1	1	1	0	8
Total	72	29	26	9	14	0	150

Source : enquête CREAM PACA Corse 2007

La situation en fin de suivi est-elle variable selon le diplôme obtenu ?

Sur les dix-sept jeunes¹¹ ayant un **emploi** (3^{ème} ligne du tableau 16), presque la moitié (huit) d'entre eux a un CAP, cinq le brevet, un dispose d'un BEP et deux d'un baccalauréat. Pour les moins diplômés, 5 ont un brevet des collèges, voire le CFG. Seul un jeune n'a aucun diplôme.

Si l'on considère les seuls déficients visuels, seuls trois d'entre eux ont un emploi (sur les 61 en fin de suivi), et tous trois ont un CAP. Huit autres continuent cependant leurs études après le baccalauréat. Selon l'étude de l'INJA déjà citée, plus le diplôme est élevé, plus les chances d'avoir un emploi sont fortes. Ainsi, notre suivi sur trois ans nous empêche, sur cette population jeune, d'observer cette tendance.

Cependant, les titulaires d'un CAP représentent aussi un tiers des jeunes **chômeurs** (1^{ère} ligne). Un autre tiers est composé de jeunes sans diplôme.

Neuf jeunes présents en **ESAT** sur dix n'ont aucun diplôme (5^{ème} ligne, ESAT).

Parmi les personnes ne cherchant pas d'emploi, on compte aussi une majorité de jeunes sans diplôme.

Pour mémoire, l'enquête de l'INJA montre que chez les adultes malvoyants interrogés (échantillon non représentatif), le taux d'accès à l'emploi est inférieur à 65% pour les formations de secrétariat, standard, communication, lettres et langues, et supérieur à 80% pour les formations de kinésithérapeute, d'économie, et de gestion. On rappellera que cette étude concernant les adultes permet d'inclure des personnes ayant terminé leurs études supérieures.

¹¹ On notera qu'il y a 17 jeunes en emploi dans le tableau 15, alors qu'ils n'étaient que 16 jeunes dans le tableau 15. Cela est dû au fait que dans le tableau 15, l'item « *niveau de déficience* » n'a pas été renseigné pour un jeune en emploi, ce qui a fait disparaître ce jeune du décompte du tableau, et donc du total.

Quelle efficacité pour les filières professionnelles classiques ?

Selon les handicaps, on retrouve un effet de filière, qui fait que les jeunes atteints d'un certain type de handicap se dirigent (ou sont dirigés) préférentiellement vers certains métiers.

C'est le cas par exemple des déficients visuels, dont six ont réussi un CAP de standardiste. Le suivi montre qu'aucun de ces jeunes n'a trouvé d'emploi grâce à cette qualification : quatre sont au chômage, et deux ont repris leurs études.

Toujours chez les jeunes déficients visuels, six ont un CAP de secrétariat, et comme précédemment quatre sont au chômage, et deux ont repris leurs études.

Cette insertion professionnelle est-elle réalisée suite au choix de métier ou du fait du handicap ? Il a déjà été souligné plus haut par de jeunes amblyopes (étude INJA) le peu de choix en matière d'orientation, et l'inadéquation technique des outils de formation.

Treize jeunes ont obtenus un CAP Agent polyvalent de restauration ou d'employé technique de collectivité. Ce sont tous des déficients auditifs. Trois d'entre eux ont un emploi, trois sont au chômage, un autre en formation et les six autres sont « perdus de vue ».

L'établissement médico-social : une réalité pour 28% des jeunes sortants suivis, plus souvent déficients visuels

Alors que 55 jeunes disposaient d'une notification vers un établissement médico-social au moment de leur sortie, seuls 42 y sont signalés en 2007 (tableaux 14 et 15), y compris en ESAT.

Sur les huit personnes ayant annoncé leur refus d'orientation vers le milieu médico-social, trois ne cherchent pas d'emploi fin 2007 (tableau 15), deux sont au chômage à la même période, quand deux autres ont repris leurs études, et une est en ESAT.

La quasi-totalité des jeunes orientés en établissement n'ont aucun diplôme, ou un niveau très faible, du type CFG (tableau 16, 4ème ligne « Etablissement médico-social »), comme cela avait été souligné pour les jeunes présents en ESAT.

Un écart existe selon les déficiences : alors que 22% des déficients auditifs se sont dirigés à leur sortie vers un établissement médico-social (y compris en ESAT), cela concerne 36% des déficients visuels.

Presque un jeune sur quatre sort pour continuer ses études en milieu ordinaire

23% des jeunes poursuivent leurs études :

- soit en lycée (7%),
- soit en alternance (en CFA le plus souvent, 7%),
- soit à l'université (9%).

Ils étaient donc au total 22% à être orientés dans cette direction à leur sortie du secteur spécialisé.

Si on détaille cette répartition par déficience, on note que les déficients visuels suivent bien plus fréquemment des études supérieures (13% d'entre eux, pour seulement 8% des déficients auditifs).

Autres situations

4 jeunes ne disposaient d'aucune orientation suite à une aggravation de leur état de santé. Deux ne cherchent pas d'emploi pour raison de santé en fin de suivi, quand les deux autres sont au chômage.

Filles comme garçons vivent en majorité avec leur famille

tableau 17 :

mode d'hébergement		
famille	98	64.1%
foyer	27	17.6%
logement autonome	17	11.1%
autres	1	0.7%
internat et famille	10	6.5%
Total	153	100.0%

Source : enquête CREAM PACA Corse 2007

64% des jeunes déficients sensoriels continuent de vivre dans leur famille après leur sortie d'un établissement. Il faut rappeler leurs âges : entre 18 et 24 ans.

En 2005, une enquête de l'INSEE sur l'autonomie des jeunes entre 18 et 29 ans montrait qu'environ 56 % d'entre eux ne vivent plus chez leurs parents, ce qui correspond bien à ce que nous trouvons dans notre échantillon, bien que les tranches d'âge ne soient pas exactement semblables, ce qui peut aussi poser question.

Cette enquête INSEE soulignait aussi une forte différence entre filles et garçons, puisque les filles quittent généralement plus tôt le domicile parental que les garçons. « Ainsi, entre 18 et 21 ans, une jeune fille sur quatre ne vit déjà plus chez ses parents contre seulement un jeune homme sur dix. Les jeunes femmes partent les premières car, en moyenne, elles vivent en couple et ont des enfants plus tôt, mais ce n'est pas la seule raison »¹².

Contrairement à ce que l'on observe en population générale, le genre n'influe pas sur les comportements des jeunes adultes en matière d'autonomie du logement. Le handicap est malheureusement un frein vers l'autonomie pour les deux sexes.

Tableau 18 :

logement selon le genre				
	féminin	masculin	non précisé	Total
famille	39.8%	59.2%	1.0%	100.0%
foyer	37.0%	63.0%	0.0%	100.0%
logement autonome	47.1%	52.9%	0.0%	100.0%
autres	0.0%	100.0%	0.0%	100.0%
internat et famille	50.0%	50.0%	0.0%	100.0%
Total	40.5%	58.8%	0.7%	100.0%

Source : enquête CREAM-DRASS PACA 2007

¹² Insee Première N°1156 - septembre 2007, voir la bibliographie

Dans le tableau 19 ci-dessous apparaît par contre une différence notable du mode d'habiter selon le type de déficience. On est plus souvent en foyer ou dans sa famille quand on souffre d'une déficience visuelle, et plus souvent en logement autonome ou dans sa famille si l'on est déficient auditif.

Tableau 19 :

logement selon la déficience principale						
	auditive		visuelle		Total	
	N	%	N	%	N	%
famille	67	68.4%	31	31.6%	98	100.0%
foyer	4	14.8%	23	85.2%	27	100.0%
logement autonome	11	64.7%	6	35.3%	17	100.0%
autres	0	0.0%	1	100.0%	1	100.0%
internat et famille	9	90.0%	1	10.0%	10	100.0%
Total	91	59.5%	62	40.5%	153	100.0%

Source : enquête CREAM-DRASS PACA 2007

L'âge n'apparaît pas comme un facteur décisif sur le mode d'habiter. Par contre, comme le montre le tableau 20 ci-dessous, le niveau de diplôme permet de repérer quelques différences notables dans la distribution : les foyers hébergent plutôt des personnes sans diplôme, les logements autonomes plutôt des jeunes ayant réussi leur CAP.

Tableau n°20 :

logement selon le diplôme						
	famille	foyer	logement autonome	autres	internat et famille	Total
aucun	39	18	5	0	5	67
Brevet des collèges et CFG	20	5	0	0	5	30
CAP	20	2	8	1	0	31
BEP et BP	8	0	2	0	0	10
Bac	11	2	1	0	0	14
autre	0	0	0	0	0	0
Total	98	27	16	1	10	152

Source : enquête CREAM-DRASS PACA 2007

Le tableau 21 apporte encore d'autres éléments sur le logement de ces jeunes.

Tableau 21 :

logement selon la situation en fin de suivi						
	famille	foyer	logement autonome	autres	internat et famille	Total
chômage	25	1	9	1	0	36
ne cherche pas d'emploi	12	0	0	0	0	12
emploi	14	0	2	0	0	16
Etablissement médico social	6	16	0	0	9	31
ESAT	6	4	0	0	0	10
lycée et CFA	12	0	2	0	0	14
Etudes supérieures	8	4	2	0	0	14
divers	2	0	0	0	1	3
Total	85	25	15	1	10	136

Source : enquête CREAM-DRASS PACA 2007

On remarque que la totalité des jeunes qui ne cherchent pas d'emploi vivent dans leur famille. Les 10 salariés d'ESAT ne vivent pas en logement autonome.

La quasi-totalité des jeunes ayant un emploi vivent aussi souvent dans leur famille.

Sur les huit jeunes adultes en logement autonome, six vivent en couple ou élèvent un enfant seul.

3 ans, une période trop courte pour mesurer l'efficacité d'une formation

Cette étude permet en premier lieu de constater la disparité des pratiques en matière de suivi des jeunes.

Ce suivi, réglementaire, est important pour les établissements et services médico-sociaux accueillant des enfants et adolescents. C'est un outil d'évaluation pour mesurer la pertinence des orientations de sortie. Il peut aussi permettre de vérifier l'adéquation des apprentissages professionnels, ou de certaines orientations professionnelles avec le marché du travail.

Pourtant, ce suivi paraît dans beaucoup d'établissements comme le parent pauvre de la prise en charge. Le temps de suivi sur 3 ans après la sortie d'un usager est une période charnière pour déterminer l'avenir professionnel pour tout jeune adulte, dans la situation socio-économique actuelle.

Cette étude souligne la difficulté de s'insérer pour les déficients sensoriels, et plus encore pour les déficients visuels.

Dans l'enquête INJA réalisée au niveau national, les déficients visuels interrogés sont critiques sur le système d'orientation et de formation. Ces personnes soulignent le faible choix dans les formations, le manque de matériel adapté ou l'obsolescence des formations « standard » et « secrétariat », le manque de suivi après la sortie des établissements. Sommes-nous en PACA dans la même configuration ?

Est-ce leur handicap qui est plus difficile à intégrer dans une entreprise ? Est-ce leur formation professionnelle qui n'est pas adaptée à l'entreprise ?

Sont-ce les modalités de l'enquête qui, ne disposant que de trois années de recul, ne permettent pas de repérer les effets bénéfiques du niveau d'études sur l'«employabilité»? Certainement, aussi.

Pour palier cette difficulté, il serait instructif d'opérer un suivi sur un effectif de 70 jeunes environ (deux échantillons de 30 personnes –loi des grands échantillons- plus dix perdue de vue potentiels) répartis équitablement entre les déficiences auditives et visuelles. La cohorte ainsi créée pourrait être suivie sur une période de dix ans, pour un coût annuel peu élevé.

De tels travaux pourraient alors évaluer l'efficacité des dispositifs de formation en direction de ces publics.

Bibliographie

BESSES Marie, Cart Benoît, Gasquet Céline, Mora Virginie, Mouy, Philippe, Verley Élise, sous la coordination d'Alberto Lopez, Une formation qualifiante différée pour les jeunes non diplômés ? Un éclairage à partir du cheminement professionnel de jeunes sortis du système éducatif en 1998, in *RELIEF*, n° 23, décembre 2007.

DREES, Handicap auditif en France, apports de l'enquête HID 1998-1999, ORS pays de Loire, *Document de travail n°71*, novembre 2007.

DANIEL Etienne, Une expérience d'insertion professionnelle de jeunes sourds par le biais de la formation en alternance, in *Les cahiers de l'ACTIF*, n°298, juin 2001, p. 201-208.

INSERM, expertise collective, Déficiences auditives, recherches émergentes et applications chez l'enfant, document de synthèse, 2006, 35 p.

JAUNEAU Yves L'indépendance des jeunes adultes : chômeurs et inactifs cumulent les difficultés, *Insee Première* N°1156 - septembre 2007

MARABET Bénédicte, Hibon Loïc, Decourchelle Denis, *Les jeunes déficients auditifs en Aquitaine*, CREAHI Aquitaine, Juin 2004, 137 pages.

MILLIARD Sonia, Le handicap : un catalyseur des difficultés d'insertion ?, *Mémo* n°32, Mai 2007, ORM, 4 p.

PINON Elodie, *Devenir des personnes sourdes, enquête auprès des jeunes sourds de 18 à 30 ans*, mémoire pour le certificat de capacité d'orthophonie, université Paris-VI, 2003.

RHEOP, *Rapport de 12 ans d'enregistrement*, Grenoble, RHEOP, 2001, 46 pages + annexes

RHEOP, *Rapport annuel 2005*, Grenoble, RHEOP, 2006, 44p. + annexes.

SANDER MS et al, Les personnes ayant un handicap visuel, les apports de l'enquête HID, *Etudes et résultats* n°416, juillet 2005, 12 p.

SANDER MS et al, Handicaps sensoriels et inégalités sociales, actes du Congrès national des Observatoires régionaux de la santé 2008 - Les inégalités de santé, Marseille, 16-17 octobre 2008

Ressources internet :

www.inja.fr

Institut National des Jeunes Aveugles, Etude sur la trajectoire socio-professionnelle des personnes atteintes de déficience visuelle, 2004, 10 p.

Annexe : extrait du questionnaire adressé aux établissements et services, avec la notice explicative

1) Notice explicative

<p style="text-align: center;">Enquête CREAL : Suivi des jeunes adultes déficients sensoriels</p>

Présentation de l'objectif et consignes de remplissage.

Cette étude concerne tous les jeunes sortis en 2005, 2006 et 2007 de votre établissement ou service, et ayant 18 ans ou plus en 2007.

Pour mener à bien ce travail, nous avons besoin de votre collaboration.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir reporter dans les tableaux joints les données à votre disposition concernant le suivi de ces grands adolescents.

Les tableaux joints sont au nombre de trois, sur 3 feuilles recto-verso :

4. un pour les sortants de 2005,
5. un autre concernant les sortants de 2006,
6. enfin un dernier pour les sortants de 2007.

Si les tableaux ne sont pas assez nombreux, merci de les reproduire.

Vous pouvez aussi recevoir ces documents par mail, les compléter directement sur votre ordinateur et nous les renvoyer par mail, si vous nous en faites la demande.

Seuls les sortants ayant 18 ans et plus en 2007 doivent figurer dans ces tableaux.

Nous avons besoin de l'ensemble du suivi depuis la sortie, ce qui couvre une période de trois années de suivi pour les jeunes sortis en 2005, deux ans pour ceux sortis en 2006, un an pour les sortants de 2007.

Enquête DRASS-CREAI, Suivi des jeunes adultes déficients sensoriels

nom de votre structure :

liste majoritairement de la personne dont le suivi :

sortants de l'année 2005 (ayant au moins 18 ans aujourd'hui)

matricule de l'enfant	nom de l'élève	code	type de handicap	INCOU de l'élève (code de l'INCOU : 001 à 009) (M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z)	niveau de handicap	diplôme(s) obtenu(s)	formation principale à la sortie	situation familiale pendant l'année 2005	situation familiale pendant l'année 2007	habilitation (selon l'article 107 de la loi n° 2005-1057 relative à l'égalité des territoires)

Une question ?
Contactez S. Bougeard au 04 20 10 00 07

A renvoyer avant le 31 janvier au CREAI, 6 rue d'Alsace, 13008 Marseille
par fax : 04 91 10 06 89 ou par e-mail : sc@creai-paca.com

Inserm n° 100 000 000

Enquête DRASS-CREAI, Suivi des jeunes adultes déficients sensoriels

sortants de l'année 2006 (ayant au moins 18 ans aujourd'hui)

matricule de l'enfant	code de l'élève	nom	type de handicap	niveau de handicap	diplôme(s) obtenu(s)	formation principale à la sortie	situation familiale pendant l'année 2006	situation familiale pendant l'année 2007	habilitation (selon l'article 107 de la loi n° 2005-1057 relative à l'égalité des territoires)

Une question ?
Contactez S. Bougeard au 04 20 10 00 07

A renvoyer avant le 31 janvier au CREAI, 6 rue d'Alsace, 13008 Marseille
par fax : 04 91 10 06 89 ou par e-mail : sc@creai-paca.com

Inserm n° 100 000 000

Enquête DRASS-CREAI, Suivi des jeunes adultes déficients sensoriels (à retourner avant le 3 janvier)

sortants de l'année 2007 (ayant au moins 18 ans aujourd'hui)								
initiales du jeune	date de naissance	sexe	type de handicap	moyen de correction	diplôme(s) obtenu(s)	orientation prévue à la sortie	situation réelle année 2007	hébergement (préciser : famille, foyer, logement autonome)

Une question ?
 Contactez S. Bourgairel au 04 96 10 06 67

A renvoyer avant le 3 janvier au CREAI 6 rue d'Arcole, 13006 Marseille
 par fax : 04 96 10 06 69 ou par e-mail : sb@creai-pacacorse.com

tournez s'il vous plaît

Si vous souhaitez, pour un ou plusieurs des jeunes que vous avez décrits dans les pages précédentes, apporter des précisions, vous pouvez les faire figurer sur cette page. Si vous avez d'autres commentaires, n'hésitez pas à les noter ci-dessous.

Merci pour votre participation! Vous pouvez renvoyer ce questionnaire avant le 3 janvier au CREAI, 6 rue d'Arcole, 13006 Marseille
 par fax : 04 96 10 06 69 ou par e-mail : sb@creai-pacacorse.com

CREAI PACA et Corse
6 rue d'Arcole -13006 Marseille

Tél : 04 96 10 06 60

Fax : 04 96 10 06 69

E-mail : contact@creai-pacacorse.com

Visitez notre site www.creai-pacacorse.com